

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'EVAUX-LES-BAINS ET DE FONTANIERES**

Par arrêté préfectoral en date du 26 février 2021, une enquête publique est prescrite en mairies d'EVAUX-LES-BAINS et de FONTANIERES durant 33 jours, **soit du lundi 22 mars 2021 à 9 h au vendredi 23 avril 2021 à 17 h**, sur un projet de parc éolien.

La demande est présentée par la SARL CEPE La Croix des Trois dont le siège est 330, rue du Mourelet - ZI de Courtine - 84 000 AVIGNON.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

**Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairies d'EVAUX-LES-BAINS (siège de l'enquête) et de FONTANIERES, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :**

**Mairie d'EVAUX-les BAINS**

- le lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h30,
- le mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 17 h,
- le mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h30,
- le jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 17 h,
- et le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

**Mairie de FONTANIERES :**

- le lundi : de 9 h à 12 h,
- le mardi : de 9 h à 12 h,
- le jeudi : de 9 h à 12 h,
- le vendredi : de 9 h à 12 h.

**Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr), rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.**

**Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :**

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les mairies d'Evau-les-Bains et de Fontanières,
- soit par courrier adressé en mairie d'Evau-les-Bains, siège de l'enquête, à l'attention du Président de la commission d'enquête,
- soit par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-2367@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2367@registre-dematerialise.fr),
- soit sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2367>

**Une commission d'enquête, constituée de M. Dominique BERGOT, président, de MM Michel DUPEUX et Henri SOULIE, membres, a été désignée par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Ses membres se tiendront à la disposition du public, ensemble ou à tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils assureront**

**en mairie d'EVAUX-les-BAINS :**

- le lundi 22 mars 2021, de 9 h à 12 h,
- le mardi 30 mars 2021 de 13 h30 à 17 h,
- le mardi 13 avril 2021 de 9 h à 12 h,
- le samedi 17 avril 2021 de 9 h à 12 h,
- et le vendredi 23 avril 2021 de 14 h à 17 h.

**en mairie de FONTANIERES :**

- le mercredi 24 mars 2021, de 9 h à 12 h,
- le samedi 10 avril 2021, de 9 h à 12 h,
- le mardi 20 avril 2021, de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies d'Evau-les-Bains et de Fontanières, à la Préfecture de la Creuse et sur le site des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)).

**Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de Mme Laure GASCON, responsable du projet (tel : 06.47.58.36.30, courriel : [laure.gascon@res-group.com](mailto:laure.gascon@res-group.com)).**

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.